

# « **Le pouvoir local ou la démocratie improbable** »

Michel Koebel

Editions du Croquant – Savoir / Agir

2006 – 125 pages.

## **Comment ai-je découvert ce livre ?**

Il appartient à la bibliothèque mobile du SIAES-DHEPS.

## **Quelques mots sur l'auteur...**

Au moment de la parution de ce livre, Michel Koebel est sociologue, maître de conférences à l'université de Reims et membre du laboratoire Analyse et Evaluation des Professionnalisations. Il est membre de l'association Raisons d'agir qui porte cette collection Savoir / Agir.

De manière plus générale (et plus récente), ses recherches ont pour objet principal l'espace politique local : les usages sociaux et politiques des conseils municipaux d'enfants et de jeunes, les profils politiques de l'engagement associatif (notamment sportif), les discours autour de l'intégration par le sport, les politiques sportives locales et les rapports qu'entretiennent les élus locaux avec les sciences sociales. Il a également étudié les formes de démocratie qui existent et se développent dans l'espace local et leurs effets sur la concentration du pouvoir sur une élite sociale et politique locale. Il étudie également la question du pouvoir et de l'engagement dans l'espace associatif (et plus particulièrement dans les "communautés de loisir").

Sources : <https://koebel.pagesperso-orange.fr/ListePubli.html>

## **Quelques mots sur l'ouvrage...**

Un petit livre, plutôt facile à lire.

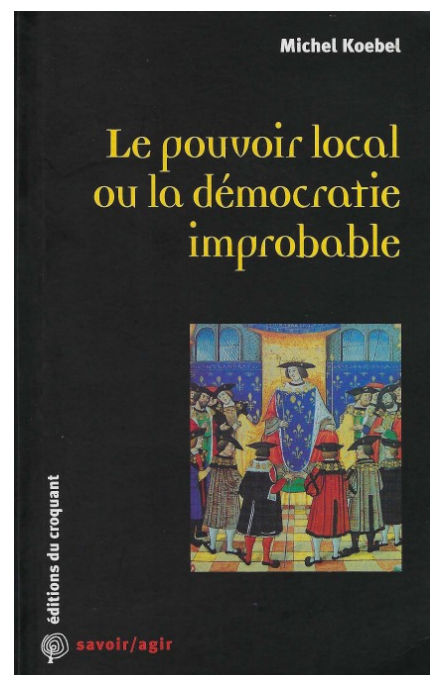
Trois grands chapitres structurent l'ouvrage :

- Introduction.
- La sélection sociale des élus.
- Le pouvoir des élus.
- Une participation citoyenne très contrôlée.
- Conclusion.

Le 3ème et dernier chapitre occupe près de 50% du livre et détaille divers outils et dispositifs de participation des habitants aux politiques locales.

## **Une tentative pour résumer l'ouvrage...**

Ce livre entend déconstruire le mythe de la proximité entre les élus locaux et leurs concitoyens, en allant au plus près de ces mêmes élus : d'où viennent-ils socialement et politiquement ? Mais au vu de l'importance du troisième chapitre, c'est tout autant une critique des soi-disant dispositifs et outils d'implication et de participation des habitants qui est l'objet d'une analyse critique assez évidente dans cet ouvrage. Et le croisement des deux est particulièrement intéressant : en décortiquant la mise en œuvre effective de ces outils et dispositifs de participation et d'implication des habitants, l'on comprend mieux comment ils viennent en fait renforcer l'éloignement entre les élus et leurs concitoyens, et la confiscation du pouvoir par ces mêmes élus.



## **Ce que ça met au travail...**

Cet ouvrage date un peu (ce qui est flagrant quant aux outils et dispositifs décrits dans le chapitre 3, et bien davantage ceux qui n'y sont pas présents), mais il reste d'une criante actualité. Il se pourrait d'ailleurs que les phénomènes et mécanismes décrits se soient amplifiés (il n'est qu'à analyser, par exemple, le profil des députés composant l'actuelle Assemblée nationale).

Les inégalités socio-économiques d'accès aux responsabilités locales sont flagrantes. Les cadres supérieurs -du secteur privé comme du secteur public- et les professions libérales sont sur-représentés, notamment dans les fonctions de maire, et les ouvriers presque totalement absents. Ce phénomène s'accroît avec l'agrandissement de la taille de la collectivité.

Les inégalités de sexe, peu abordées dans cet ouvrage, demeurent malgré la loi sur la parité, notamment lorsqu'il s'agit d'accéder aux fonctions dirigeantes au sein des exécutifs locaux.

Dans les deux cas, il y a des mécanismes d'auto-censure, d'auto-élimination, et puis la sélection par l'élection accentue finalement ces inégalités, comme un « coup de grâce ».

Les questions traitées dans ce petit ouvrage invitent à regarder les accointances qui existent entre le monde de l'entreprise privée et les pouvoirs publics, sous d'autres angles, selon d'autres aspects. Ainsi des mécanismes de professionnalisation, tant du côté des élus que du côté des agents salariés, produisent une convergence de points de vue (ce qui est davantage qu'une uniformisation) qui apparaît de plus en plus évidente. Et les pouvoirs socio-économiques ne sont pas en reste. Une confusion aussi, à telle enseigne qu'on ne sait plus qui détient réellement le pouvoir et à quel moment. Le tout aboutissant à une confiscation des processus d'élaboration des politiques publiques et des prises de décision. Pour se garder de basculer dans le conspirationnisme, il est essentiel ici de se référer à Philippe Corcuff : en effet, il ne s'agit pas d'un « grand complot » ou d'une tendance à la mode, dans l'air du temps. Il s'agit bien davantage d'un « milieu » spécifique qui cultive certaines pratiques, avec un mode d'inter-relations qui lui est propre (il n'est qu'à observer, au sommet de l'État, les passerelles facilitées entre la haute fonction publique et les fonctions de direction et de management des grandes entreprises). Autre caractéristique de ce « milieu » qui concentre les pouvoirs : son urgence à déployer un contrôle généralisé des populations. Michel Koebel le détaille, à sa mesure, lorsqu'il évoque le milieu associatif, la communication politique ou l'administration locale.

Au final, les dispositifs et outils de participation et d'implication des habitants citoyens viennent le plus souvent parachever leur mise à distance.

## **Quelques extraits...**

### **Introduction**

« Cette prédilection politique pour une « démocratie rapprochée », supposée revenir au plus près des « gens » ou des citoyens, participe encore de ce que les institutions européennes appellent la « nouvelle gouvernance » censée impliquer toujours plus d'acteurs locaux dans les procédures de décision publique ». p.5

« Cette rhétorique de la proximité et d'une démocratie enfin retrouvée grâce à un rapprochement à la fois spatial, géographique et affectif avec les habitants d'un territoire local connaît aujourd'hui une fortune sans précédent. (...) redonnant une forme de légitimité à des élus frappés par une « crise de confiance » (sans doute d'abord en eux-mêmes) ». p.6-7

« C'est tout un marché de la démocratie locale qui s'est déployée de façon exponentielle, voyant la montée autour des collectivités locales de nouveaux

auxiliaires de la politique remplaçant les militants politiques qui, autrefois, occupaient ces fonctions : conseillers en communication, agences spécialisées dans le conseil en dispositifs de concertation locale « clé en main », experts en évaluation de ces dispositifs. Une intense activité scientifique s'est également développée et a pris la place des analyses sur la participation électorale ». p. 7-8

« Hier décrié, le « local » apparaît aujourd'hui comme le lieu essentiel de l'innovation politique et la seule solution possible à la perte de légitimité d'une démocratie représentative qui a montré toutes ses limites ». p.9

« La logique managériale, habillée aux couleurs de l'idéologie démocratique, se substitue avec un certain succès aux choix politiques assumés ». p.10

« Les dispositifs de « participation locale » qui valorisent la figure du maire revivifient la figure du « notable » et ne remettent pas en cause la séparation instituée entre élus et citoyens ; bien au contraire, ils la préservent en conservant la hiérarchie des positions qui sépare professionnels et profanes de la politique ». p.10-11

« Loin d'apparaître comme de réels outils de participation, ces dispositifs « participationnistes » ne seraient, selon certains, que des instruments de légitimation des hommes politiques en place, des technologies nouvelles de « management de la décision », voire de simples outils de communication de politique locale, n'impliquant qu'une fraction très limitée des habitants ». p.11-12

« Tous les acteurs sociaux ne réussissent pas à s'adapter à cette nouvelle configuration de la participation : ici comme ailleurs, s'opère une sélection sociale et politique parmi ceux qui seraient susceptibles d'intervenir au détriment notamment des fractions populaires ». p.12

« L'ambition de cet ouvrage est de prendre au sérieux cette valorisation de la proximité des élus locaux par rapport à leurs concitoyens et de l'examiner sous l'angle de leur recrutement social et politique. Qui sont-ils ? Quel est leur itinéraire professionnel et partisan ? Quels types de préoccupations sont les leurs ? Comment envisagent-ils leur travail de représentation ? (...) Il s'agit ainsi de mettre en évidence un paradoxe : c'est au moment où l'écart social et politique est le plus grand entre représentants et représentés que la rhétorique de la proximité prend toute sa puissance. (...) pour qui prétend rendre la démocratie plus « participative », il faudrait en rechercher les conditions de possibilité, non pas tant dans l'instauration de dispositifs de concertation locale, que dans une réforme des règles implicites de sélection du personnel politique et dans une re-politisation des enjeux locaux (et nationaux), qui viendraient, en quelque sorte, ébranler la séparation de plus en plus stricte entre les professionnels et les profanes de la politique ». p.12-13

### **Chapitre I : La sélection sociale des élus locaux**

« A l'image des forces sociales dominantes dans la société française, les détenteurs du pouvoir local ne se réduisent pas au seul personnel politique. Les instances politiques locales constituent néanmoins une force non négligeable ». p.15

#### **Les modes de scrutin et leurs effets**

« Devenir maire d'une commune suppose, le plus souvent, un capital de notabilité (...) les compétences affichées se limitent souvent à la profession des candidats, censées résumer leur compétence politique ». p.16-17

#### **Les caractéristiques socio-professionnelles des élus locaux**

« surreprésentation des classes dominantes à l'Assemblée nationale (...) la proportion globale d'employés et d'ouvriers n'a pratiquement pas varié (elle est passée de 57,5% à 56,4% entre 1962 et 1999) alors que leur représentation à l'Assemblée nationale a été globalement divisée par trois (de 18,1% avant 1958 à 5,8% en 2002) ». p.24

« le processus électif est un processus sélectif : (...) Si imparfaite soit-elle, cette comparaison montre qu'un cadre supérieur a 30 fois plus de chance qu'un ouvrier d'être maire d'une commune française en 2001 (...) La proportion de cadres supérieurs faisant partie du conseil municipal de leur commune est, là aussi, 30 fois supérieure à celle des ouvriers. Parmi ces professions privilégiées, les plus représentées sont les cadres de la fonction publique et les professeurs (plutôt dans les communes de gauche) et les cadres d'entreprises privées et professions libérales (dans les communes de droite) ». p.26 et p.31

« On peut relever la forte présence des agriculteurs dans les plus petites communes (surtout des viticulteurs en l'occurrence) : ils détiennent jusqu'à dix fois plus de postes dans le conseil municipal par rapport à leur poids démographique dans la commune. Cependant, sur l'ensemble des communes françaises, la tendance est à la baisse (...) La faible représentation des catégories populaires dans les postes de pouvoir local est évidemment liée au faible nombre de candidats ouvriers ou employés (ces catégories sociales s'auto-excluent du jeu politique, y compris local) ». p.31

« Cependant, cette propension plus ou moins grande à se porter candidat n'expliquent pas tout. On s'aperçoit que seuls 2,7 % des candidats ouvriers sont élus, alors que 23,7 % des candidats cadres supérieurs y parviennent. Ainsi, à l'auto-élimination des candidats des classes populaires s'ajoute la sanction des urnes qui leur est toujours défavorable (...) les différences s'accroissent avec la taille des communes ». p.33

« On n'a pas abordé la question des inégalités de sexe dans le domaine de la représentation politique : elles demeurent très fortes, en dépit de l'instauration de la parité pour certaines élections ». p.33

« Ainsi, le pouvoir local est-il confisqué par certaines catégories sociales ». p.34

## Chapitre II : Le pouvoir des élus

### L'enchevêtrement des logiques politiques.

« L'issue des négociations et des réflexions d'un élu local ne peut pas se résumer aux seuls intérêts en jeu dans la décision débattue ». p.38

« Tout élu local s'efforce tôt ou tard d'imprimer sa marque dans son territoire d'élection. C'est l'un des moyens, en effet, d'ancrer matériellement le pouvoir que lui a conféré son élection ». p.38-39

« L'aménagement d'une nouvelle zone d'habitation n'est pas anodin : il permet en quelque sorte de « choisir » les nouvelles populations accueillies sur le territoire communal. Les propriétaires d'un lotissement de maisons individuelles n'ont pas grand-chose à voir avec les locataires d'une zone HLM ou avec les populations nomades d'une zone de stationnement ». p.39

« Les collectivités territoriales sont de plus en plus souvent perçues comme des entreprises, de tailles différentes, qui nécessitent des stratégies adaptées, des méthodes de gestion importées du secteur privé, mises en œuvre par des secrétaires généraux formés dans cette perspective. »

« Ces choix ne sont pas anodins. Ils sont liés à des représentations différentes de l'espace local qui dépendent elles-mêmes des caractéristiques sociales et institutionnelles de ceux qui les produisent ou se les approprient. (...) Les représentations du local et de ce qu'il devrait être, s'affrontent ainsi au sein d'un microcosme social local, où l'on retrouve les élus locaux (et, parmi eux, ceux qui occupent les plus hautes fonctions dans la hiérarchie du conseil), les fonctionnaires territoriaux qui occupent les postes les plus élevés, mais aussi les représentants de l'État, les acteurs économiques locaux les plus influents (chefs d'entreprises, gros commerçants) et différents acteurs locaux dont l'activité a une importance pour la conservation du pouvoir local (président des associations locales les plus populaires ou

les plus prestigieuses, représentants syndicaux influents, chefs religieux ou encore représentants de réseaux plus discrets -mais non moins influents en termes de recrutement- comme peuvent l'être certaines loges maçonniques par exemple ». p.40-41-42

### **La professionnalisation des élus locaux**

« Les indemnités des élus locaux augmentent proportionnellement à la taille de la commune et seuls les élus des grandes villes (ou ceux qui cumulent plusieurs mandats) peuvent vivre de la politique et pour la politique ». p.42

« Mais ces considérations financières ne suffisent pas à expliquer le processus de professionnalisation des élus locaux. L'extension des compétences territoriales, consécutive aux lois de décentralisation, a accru les responsabilités des élus locaux et a complexifié la gestion des affaires locales (...) des compétences de plus en plus étendues sont désormais nécessaires à l'exercice d'un mandat local. Leur acquisition suppose à la fois du temps et des acquis. De ce fait, les candidats ne sont pas sur un pied d'égalité : certaines professions permettent plus que d'autres de se consacrer à un mandat électif ; par le capital scolaire et/ou les compétences qu'elles requièrent, certaines professions sont plus proches que d'autres du nouveau métier politique local ». p.43-46

### **Le militantisme politique**

« Si l'implication dans les associations est un investissement typique des notables locaux, en particulier dans les petites communes, le militantisme politique s'avère de plus en plus indispensable dès lors qu'il s'agit d'atteindre les politiques politiques les plus élevés des villes moyennes et grandes (ou d'un conseil général ou régional) (...) Le crédit accordé à un candidat par les électeurs dépend à la fois de son parti et de sa notoriété locale ». p.48-49

*Les adhérents des partis politiques ne dépassent pas -en cumul- 1 % de la population française.*

« le Ps et l'UMP voient leurs directions de plus en plus dominées par des hauts fonctionnaires ». p.53

### **Le contrôle des associations**

« L'engagement associatif est considéré comme un préalable indispensable à l'entrée en politique, en particulier dans le système notabiliaire, comme une manière de « faire ses classes ». L'association -au même titre que le syndicat- est, en effet, un lieu d'apprentissage des règles de la démocratie représentative avant même d'être un lieu d'accumulation de capital social (« les relations ») et de capital symbolique (« la notoriété ») ». p.55

« Aucune loi n'oblige un maire à subventionner les associations de sa commune (...) L'absence d'obligation fait du contrôle municipal de l'offre associative un enjeu politique : diverses stratégies sont mises en œuvre pour élargir à ce secteur le champ de la politique municipale ». p.56

« Le contrôle par la collectivité peut également prendre des formes plus subtiles. L'aide peut être une mise à disposition de personnel municipal. Cette tutelle indirecte de la municipalité est beaucoup plus efficace que la simple participation au conseil d'administration ». p.57-58

« Par ailleurs, les municipalités mettent en place des structures associatives intermédiaires -les offices municipaux des sports, de la culture,...- qui ont pour objet de coordonner la vie associative locale, ce qui permet également de la contrôler. De manière générale, la survie d'une association dépend souvent de la subvention municipale et des locaux que la collectivité met à sa disposition : cette relation de dépendance suffit souvent à éviter et à refréner d'éventuelles critiques ». p.58

### **Le contrôle de la communication locale**

« L'évolution récente du champ politique peut être caractérisée par l'apparition de professions spécialisées dans l'analyse politique et les sondages d'opinion. En se servant d'outils statistiques à prétentions « scientifiques », ils construisent une opinion publique qu'utilisent et dont se réclament les hommes politiques ». p.61

« La volonté croissante des élus locaux d'organiser la communication politique transparaît de manière évidente dans le développement depuis les années 1980 des services d'information et de communication des collectivités territoriales (...) Le nombre de fonctionnaires municipaux chargés de la communication et le budget qui lui est consacré se sont nettement accrus (...) ». p.62

### **Le contrôle de l'administration locale**

« L'administration des collectivités territoriales occupe une place importante dans l'espace politique local. Elle est non seulement le moyen qu'ont les élus d'appliquer leurs décisions politiques, d'exécuter leur programme, mais elle est aussi un outil de préparation des dossiers et des décisions, qui participe de ce fait à la conception des politiques publiques ». p.65

« La fonction publique territoriale se distingue, par ailleurs, de la fonction publique d'État par un fort taux de personnel non titulaire. (...) on peut avancer une autre explication : un fort taux de personnel contractuel est une arme dont disposent les élus pour contrôler une partie non négligeable de leurs fonctionnaires, plutôt que de devoir composer avec des titulaires virtuellement plus récalcitrants. (...) Cette situation tend évidemment à dissuader la critique et à favoriser la coopération docile avec les élus en place, voire l'excès de zèle ». p.66-67

« D'éventuels problèmes d'organisation ou de relations entre fonctionnaires ou avec les élus peuvent être réglés par des restructurations de services ». p.70

« Les grandes villes gèrent leurs dépenses comme de véritables entreprises et privatisent une partie de leurs services assurés ailleurs par le personnel municipal, réduisant ainsi artificiellement les dépenses de personnel ». p.71

*un réseau local de relations est tissé par les fonctionnaires territoriaux comme par les fonctionnaires d'État, dont ils profitent à l'occasion (p.72)*

### **Chapitre III : Une participation citoyenne très contrôlée**

*Un chapitre qui présente différents outils et dispositifs de participation des habitants.*

« Deux raisons peuvent expliquer les distorsions entre les intérêts des habitants, les représentations que s'en font les élus et ceux qu'ils prendront finalement en compte. La première résulte de l'inégale distribution au sein de la population des capacités d'expression en public et surtout de mise en forme, orale ou écrite, d'une revendication dans un registre publiquement acceptable et politiquement recevable. La seconde raison est liée aux caractéristiques de l'individu, du groupe ou de l'organisation qui formulent la critique ou la revendication : son crédit dépend de sa position dans l'espace politique ou économique local et surtout de l'appréciation par le décideur de son intérêt à en tenir compte. (...) En fait, les élus écoutent et rencontrent prioritairement leur entourage (qui a les mêmes caractéristiques et les mêmes intérêts), ceux qui sont capables de tenir un discours politiquement correct, ou encore ceux qui, par leur capacité de mobilisation, sont susceptibles de devenir une force politique « déstabilisante » ». p.76

« Certaines politiques publiques locales définies à l'échelon national (la politique de la ville en est un exemple typique) ont tenté d'imposer la participation des habitants. Mais force est de constater que cette injonction est (presque) toujours restée un vœu pieu : ceux qui participent, jouent le jeu, se font entendre, mais ils ne sont pas représentatifs de la population visée ». p.76-77

« Même lorsque l'initiative vient des élus locaux et lorsqu'ils croient avoir inventé de nouvelles formes de démocratie (locale, directe, participative) comme dans le cas des conseils municipaux d'enfants ou de jeunes, ces dispositifs reproduisent les travers habituels des formes traditionnelles de la démocratie participative ». p.77

*Les divers outils et procédures de la participation démocratique des citoyens (commission extra-municipale, conseils de quartier)* « contribuent à attester la volonté d'un maire d'être à l'écoute de ses habitants, de pratiquer la concertation, voire la démocratie directe. Cependant, on observe que la participation des habitants reste extrêmement faible et très sélectives. Quand les participants ne sont pas élus mais nommés, le choix se porte vers des notables locaux ou des professionnels ». p.78-79

« A force d'exhiber des expériences « intéressantes », on occulte le fonctionnement de la plupart des collectivités : en fait, la décentralisation reproduit, au niveau local, un centralisme français vieux de plusieurs siècles et dont on prétendait se débarrasser ». p.81-82

« Même lorsque la municipalité, soucieuse d'afficher sa proximité avec les habitants, fait l'effort de désigner dans son conseil municipal au moins un référent par quartier qui en soit lui-même un habitant, il est rare que ce conseiller municipal ait des caractéristiques sociales proches de ceux qu'il ait censé représenter ». p.82

« Qui participent à ces comités, conseils ou réunions de quartier ? Qui a le droit d'être représenté ? Qui prend la parole ? Et quel type de discours a droit de cité ? (...) la parole des participants a un statut différent selon l'émetteur (...) trois types de parole légitime » : *la parole de l'expert, la parole du représentant (ne parle pas en son nom propre mais au nom d'un collectif), la parole du témoin (si elle n'est ni revendicative ni violente)*. p.84

« L'art de masquer les intérêts personnels ou particuliers et de les mettre en scène dans un discours légitime est inégalement distribué dans l'espace social et profite généralement aux fractions sociales dominantes. (...) Ceux dont la parole est écoutée dans ces lieux de débat ou de concertation occupent une position dominante dans l'espace politique local : dirigeants associatifs, petits notables locaux, représentants de professions intellectuelles,... ». p.85-86

« Une autre manière de dépolitiser les débats consiste à donner la parole à ceux qui sont réputés politiquement neutres, parce qu'ils ne sont pas encore concernés par le jeu politique et sont censés, de ce fait, incarner la politique au sens noble du terme : les enfants ». p.86 => *conseils d'enfants, de jeunes + rhétorique de l'apprentissage de la citoyenneté + projets visibles dans l'espace local + promouvoir une vision idéalisée de la politique* « au sens noble du terme » ...

« Là aussi l'élitisme social règne : (...) les chances d'être candidat et d'être élu sont presque toujours liées au milieu social d'origine ». p.90

A propos de la parité et de la loi qui l'a rendue obligatoire : « la réforme n'a pas suffi et de nombreuses stratégies se sont mises en place pour atténuer les effets de la loi : par le jeu des positions sur les listes, par la démission anticipée d'une élue au profit de son suppléant, par la relégation au sein de l'équipe qui a conquis le pouvoir local, dans des positions subalternes ou peu valorisantes (y compris dans le choix des attributions des postes d'adjointes ou de vices-présidentes) ». p.92

« L'étude approfondie des enquêtes publiques conduit à apporter de nombreuses nuances : en fait, il s'agit, dans la plupart des cas, d'une « procédure neutralisée », d'une enquête publique « sans public » ». p.96 *limites liées à la publicité, aux modalités d'information des habitants quant au contenu du projet, aux modalités d'expression des habitants (par écrit), aux caractéristiques socioprofessionnelles des commissaires enquêteurs* (« nomination utilisée pour accroître leurs capital social

parmi les élus locaux, ce qui ne les encourage pas vraiment à émettre des avis défavorable » p.98)

« L'humilité et le respect des convenances sont valorisés alors que le bruit et le caractère collectif d'une démarche sont disqualifiés ». p.97

« Nombreuses sont les consultations (*référendum local*) qui ont fait l'objet d'une annulation par le tribunal administratif pour vice de procédure ». p.105

*L'abstention interprétée par les élus locaux comme un assentiment à leur projet*

### **Le développement du clientélisme**

OK c'est pas nouveau

« Il se traduit notamment par la multiplication des permanences d'élus afin d'accréditer l'idée que l' élu est proche de ses électeurs ». p.107

« Dans la circulaire du 16 novembre 2004 relative à la réforme de l'administration départementale de l'État (...), à aucun moment, il n'est question de citoyen dans les relations entre l'État (et ses services) et les individus : il n'est question que d'usagers » *et donc, rien d'étonnant à ce que ce soit les associations de consommateurs qui représentent fréquemment ces... usagers !* p.108

« Ces pratiques individualisées, résolvant au cas par cas les problèmes concrets rencontrés par certains citoyens, annihilent toute possibilité de développement d'une conscience collective des difficultés rencontrées (...) l' élu parvient à juguler l'éventuelle extension d'une demande individuelle en revendication collective ». p.109

### **Conclusion**

« Les électeurs ont le sentiment que les élus ne sont plus capables de défendre leurs intérêts ou qu'ils ne défendent que les intérêts d'une minorité ». p.113

« Leur appartenance aux catégories sociales dominantes pèse nécessairement sur leurs représentations du monde et de l'espace local ». p.114

« (...) l'accès au pouvoir est profondément inégalitaire et il l'est d'autant plus que la taille de la collectivité augmente et que la position hiérarchique occupée est plus élevée au sein de l'assemblée élue (...) la présence des classes populaires aux postes de décision locaux ne s'est pas améliorée depuis 30 ans (...) l'inégalité des sexes en politique est, elle aussi, criante ». p. 114-115

« Les compétences requises par la gestion d'une « entreprise communale » font que les diverses catégories socioprofessionnelles partent sur un pied d'inégalité à la conquête du pouvoir ». p.116 *Pour gagner la confiance des électeurs, la position sociale compte beaucoup*

« Pour un maire, les citoyens ne sont pas égaux : ils sont propriétaires ou locataires, habitants d'un quartier résidentiel ou d'une HLM, imposables ou non imposables, représentants d'un collectif ou simples particuliers, dirigeant d'une entreprise locale, simples ouvriers ou chômeurs,... ». p.118

« Quand ils veulent tenir compte des demandes des habitants, ils les reçoivent individuellement, évacuant ainsi les problèmes collectifs qu'ils expriment ». p.119

« Les décisions sont souvent prises avant la discussion en séance. Quand ce n'est pas le chef de l'exécutif qui décide seul, entouré de quelques fonctionnaires acquis à sa cause, le seul débat se développe au sein du comité restreint des maire-adjoints (souvent appelé « la municipalité ») ou des vices-présidents. Or cette absence de débat démocratique au sein des assemblées délibérantes ne peut que renforcer le désintérêt de la plupart des citoyens à l'égard des travaux et décisions de tous ces conseils, et rend, dans l'espace public local, la démocratie improbable ». p.121